

Demande de diagnostic d'une installation d'assainissement non collectif dans le cadre de la vente d'une habitation

Ce document doit être rempli lisiblement et retourné complet

HABITATION, IMMEUBLE, TERRAIN CONCERNE

Adresse – CP – Commune :

Références cadastrales :

Référence installation (si connue) : (disponible sur votre dernière facture, ex : DAR-000)

IDENTITE ET COORDONNEES DU PROPRIETAIRE

Civilité : Madame Monsieur Consorts Autre :

Nom, prénom ou raison sociale :

SIRET (entreprise, SCI...) :

Adresse – CP – Commune :

Téléphone : Adresse électronique :

PERSONNE A CONTACTER POUR FIXER UN RENDEZ-VOUS SUR SITE (si différente du propriétaire)

Nom, prénom :

Lien avec le propriétaire : Téléphone :

Date prévue pour la signature du compromis ou à défaut de l'acte authentique de vente :

SOUHAIT DE TRANSMISSION DU RAPPORT DE DIAGNOSTIC A UN AUTRE TIERS (non obligatoire et uniquement par courriel)

Notaire Agent immobilier :

Téléphone : Adresse électronique :

Autre : Fonction :, Nom et prénom :

Téléphone : Adresse électronique :

INFORMATION IMPORTANTE SUR LE CONTROLE ET SA FACTURATION

Cette visite nécessite une préparation et donne lieu à une redevance, à la charge du vendeur conformément à l'Article L1331-11-1 du Code de la santé publique.

Les vendeurs attestent, avoir pris connaissance des informations ci-après :

- Le propriétaire doit être présent ou être représenté par une tierce personne lors du contrôle ;
- Rendre accessible (déterrer, défricher) **tous** les regards de visites de votre installation d'assainissement (Fosse toutes eaux, épandage, filtre,...)
- Préparer des copies des plans, certificat de conformité, des certificats d'entretien de votre installation d'assainissement (facture de vidange, fiche d'intervention...) ou tout autre document relatif à votre installation d'assainissement.**
- Préparer les clés spécifiques du dispositif s'il y en a ;
- Alimenter en eau le bâtiment ;
- s'engagent à régler la redevance de 100 € auprès du trésor public à réception du titre de paiement**
- s'engagent à régler la redevance annuelle de 26 € jusqu'à la fin d'année de vente du bien** (voir article 9 et 27 du règlement du SPANC disponible sur notre site internet) ;
- Autorisent à transmettre le rapport de contrôle aux personnes ci-dessus mentionnées conformément au RGPD.
- S'engagent à fournir l'attestation** de vente remise par le notaire le jour de la signature de l'acte. Celle-ci permettant de modifier les informations du dossier pour l'envoi des différents courriers, factures etc.

Fait à, le

Signature du propriétaire

Signature et tampon du demandeur (Notaire ou agence immobilière)